



2 juillet 2019

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745, rue Gouin, le mardi 2 juillet 2019 à 19 h sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, et en la présence de la mairesse suppléante, Céline Bourbeau, de la conseillère Cathy Varnier et des conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster, Charles Mallette, Gérard Tremblay, du directeur général et secrétaire-trésorier, Rémi-Mario Mayette, ainsi que du directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry.

PROJET D'ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE Le 2 juillet 2019 à 19 h

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 2019
4. Présentation des organismes et période de questions
 - 4.1. M. André Desfossés – Comité de suivi MADA
 - 4.2. M. André Desfossés – Chiens en laisse
 - 4.3. M. André Desfossés – Résidus de gazon sur les trottoirs
 - 4.4. Mme Louise Bédard - Ruisseau
5. Urbanisme
 - 5.1. 922, rue Craig – Demande de dérogation mineure
 - 5.2. 630, rue Desmarais – Demande de dérogation mineure
 - 5.3. 695, rue des Saules – Demande de dérogation mineure
 - 5.4. Projet de règlement no. 258 interdisant la construction de bâtiments avec des conteneurs sur le territoire, modifiant le règlement de zonage no. 108 - Adoption
 - 5.5. Règlement no. 260 autorisant l'usage secondaire de type professionnel dans la zone Rpa-5, modifiant le règlement de zonage no. 108 - Adoption
6. Gestion et administration
 - 6.1. Administration – Direction générale
 - 6.1.1. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme Climat municipalités – Phase 2 – Planification stratégique du transport actif de Richmond – Admissibilité au programme
 - 6.1.2. Consultaxe ltée – Revue générale des recouvrements potentiels relatifs aux taxes à la consommation et analyse de l'efficacité financière – Entente
 - 6.1.3. Fonds de développement industriel Richmond-Wolfe inc. – Fin de bail
 - 6.1.4. Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants – Municipalité amie des aînés - Reconnaissance
 - 6.1.5. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Odeurs provenant du parc industriel
 - 6.1.6. La Mutuelle des municipalités du Québec – Mme Noël-Ange Coderre – Avis de réclamation – Accusé de réception
 - 6.1.7. Municipalité du Canton de Melbourne – Entente intermunicipale sur la gestion du Service des loisirs - Résolution
 - 6.1.8. 9140-7197 Québec inc. (Les Gars de saucisse) - Vente du lot 6 168 152
 - 6.1.8.1. Offre d'achat
 - 6.1.8.2. Arpentage
 - 6.1.8.3. Services d'ingénierie – Terre-plein route 143 - MTQ
 - 6.1.8.4. Solution Envirosol - Étude d'identification, caractérisation et délimitation des milieux humides – Offre de service

- 6.1.9. Centre Sainte-Famille – Renonciation au droit de premier refus
- 6.2. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux
 - 6.2.1. Transports Québec - Pont MacKenzie – Circulation des camions
 - 6.2.2. Rapiéçage de rues – Réserve de 120 tonnes d’asphalte – Soumissions reçues
 - 6.2.3. M. Stéphane Boissé et Mme Jacinthe Bédard Marleau – Réparation de l’entrée de la rue du Hêtre – Facture
 - 6.2.4. Travaux rue Principale Sud - Genesee & Wyoming Canada inc. –
 - 6.2.4.1. Contrat relatif au droit d’accès à l’emprise ferroviaire pour entrepreneur
 - 6.2.4.2. Contrat d’occupation
 - 6.2.4.3. Demande d’accès à l’emprise ferroviaire
 - 6.2.4.3.1. Ouvertures de dossiers - Factures (3)
 - 6.2.4.4. Demandes d’installation de conduites souterraines (3)
 - 6.2.5. Poste de technicien en assainissement des eaux - Embauche de M. Carl Rochette
 - 6.2.6. Journalier-chauffeur – Affichage du poste
 - 6.2.7. Camion Inter 2001 – Disposition d’actif
 - 6.2.8. Les Pompes R. Fontaine – Poste St-Laurent – Réparation pompe - Proposition
- 7. Police, incendies et sécurité civile
 - 7.1. Sécurité civile – Informations
 - 7.2. Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation – Loi sur l’aménagement et l’urbanisme - Projet de décret concernant la déclaration d’une zone d’intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables
 - 7.3. MRC du Val-Saint-François – Plan de mise en œuvre en sécurité incendie – Adoption
 - 7.4. La Mutuelle des municipalités du Québec – Importance du maintien à jour de votre schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Informations
- 8. Demande d’aides financières et/ou techniques, d’autorisations, d’appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses
 - 8.1. École du Plein-Cœur – Projet d’embellissement de la cour d’école – Demande d’aide financière
 - 8.2. Paroisse Sainte-Bibiane – Vente annuelle de fleurs – Demande de commandite
 - 8.3. Centre de l’interprétation de l’ardoise – Cocktail dînatoire « Un après-midi au musée » et renouvellement de la carte de membre - Invitation
 - 8.4. Journal Actualités-L’Étincelle – Festival de l’auto ancienne – Offre de publicité
 - 8.5. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle – Évènement « Bière et Saucisses » - Invitation
 - 8.6. Festival de l’auto ancienne – Fermeture de rues – Demande
 - 8.7. Grande Loge du Québec – Cérémonie 150^e anniversaire – Invitation
- 9. Correspondances diverses
 - 9.1. Centre des femmes du Val Saint-François – Mme Catherine Durocher, directrice - Nomination
 - 9.2. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l’Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke – Réponse – Le Rivage du Val-Saint-François - Plan d’action gouvernementale d’inclusion économique et à la participation sociale (PAGIEPS)
 - 9.3. Tournoi des Mai^(T)res de la région de Valcourt – Tournoi de golf – Remerciements
 - 9.4. Les Tabliers en folie – Rapport d’activités 2018-2019
 - 9.5. La Mutuelle des municipalités du Québec – Modification au calcul de la part de la ristourne 2018



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 9.6. Union des municipalités du Québec – TECQ – Confirmation du financement de 3,4 milliards de dollars
- 9.7. Centre de ski de fond Richmond-Melbourne – Appui au projet – Remerciements
- 9.8. M. André Bachand, député de Richmond – Rencontre avec M. François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie - Invitation
10. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
11. Factures à être approuvées par le conseil municipal – Principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
12. Affaires nouvelles
13. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle ainsi qu'aux élus et procède à l'ouverture de la séance.

2019-07-02-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. (Adoptée)

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-07-02-02

3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 2019

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 2019 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé. (Adoptée)

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'invitation du maire, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs demandes ou commentaires concernant les dossiers municipaux.

4.1. M. André Desfossés – Comité de suivi MADA

M. André Desfossés demande au conseil quelle sera la suite pour le comité de suivi MADA. M. Desfossés souligne que plusieurs actions sont présentes dans la politique et il serait bien que celles-ci soient réalisées. Il souligne que des subventions sont disponibles auprès du gouvernement fédéral et qu'il serait pertinent de les utiliser pour réaliser des projets du plan d'action MADA. La conseillère Bourbeau, présidente du comité de suivi MADA, explique que plusieurs projets sont présentement sur la planche à dessin et que ceux-ci seront réfléchis afin d'être ajoutés au prochain budget 2020. Elle souligne aussi que lorsque les projets seront mûris, ils seront présentés au comité de suivi du plan d'action MADA.



4.2. M. André Desfossés – Chiens en laisse

M. André Desfossés explique que certains citoyens lui ont rapporté qu'un chien qui n'était pas en laisse était présent aux célébrations de la Fête nationale à la place René-Thibault. Il explique que la municipalité devrait s'assurer que les chiens soient en laisse dans la ville afin d'éviter qu'il y ait de malheureux incidents. Le maire explique qu'il y a présentement une réglementation qui oblige les citoyens à tenir leur chien en laisse. D'ailleurs, lors de cette soirée, les cadets de la Sûreté du Québec étaient présents et on fait appliquer la réglementation. Le propriétaire a été averti et a dû retourner chez lui.

4.3. M. André Desfossés – Résidus de gazon sur les trottoirs

M. André Desfossés mentionne que plusieurs citoyens ne ramassent pas leur gazon après la tonte et la laisse sur les trottoirs ou la voie publique. Il serait judicieux selon lui de faire appliquer la réglementation et de donner des avis aux contrevenants afin que les rues de la municipalité restent propres. Le maire croit qu'effectivement, il serait intéressant que plus de citoyens ramassent leur gazon après la tonte.

4.4. Mme Louise Bédard - Ruisseau

Mme Louise Bédard demande où en est l'évaluation du ruisseau qui a causé des dommages à sa propriété récemment. Elle souligne qu'elle aimerait que les travaux correctifs soient réalisés rapidement, car elle vit un stress à chaque pluie importante sachant que les travaux n'ont pas encore été réalisés. Le maire lui explique que l'administration de la ville s'occupe présentement du dossier. Il souligne que la municipalité travaille sur plusieurs gros dossiers et que ce dossier, bien que prioritaire, devra attendre à l'automne. Mme Bédard explique qu'elle aimerait tout de même que les employés municipaux se déplacent plus régulièrement afin de faire des vérifications et un nettoyage préventif des conduites qui ont mené aux dommages sur sa propriété. Le maire lui répond qu'effectivement, il devra y avoir une attention plus particulière de ces conduites afin de prévenir les risques de débordement. Enfin, Mme Bédard aimerait mettre sur pied un comité citoyen afin d'effectuer une surveillance du cours d'eau et des infrastructures problématiques. Le maire est très favorable à ce genre d'initiative et croit que ce serait un très bel exemple d'entraide au sein de la communauté.

5. URBANISME

2019-07-02-03

5.1. 922, rue Craig – Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 922, rue Craig de déroger à la superficie de 75 mètres carrés et à la hauteur maximale de 5 mètres afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 89,1 mètres carrés et d'une hauteur de 7,2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure concerne l'article 70 du règlement de zonage no. 108;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 12 juin 2019;

POUR CES MOTIFS;

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la dérogation à l'article 70 du règlement de zonage no. 108 pour permettre une superficie supérieure de 14,1 mètres carrés à la norme de 75 mètres carrés et une hauteur supérieure de 2,2 mètres à la norme de 5



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

mètres, afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire sur la propriété du 922, rue Craig. (Adoptée)

2019-07-02-04

5.2. 630, rue Desmarais – Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 630, rue Desmarais de déroger à la marge avant pour un bâtiment à usage industriel de 8 mètres afin de permettre une marge de 7,71 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure concerne l'article 125 du règlement de zonage no. 108 qui stipule une marge avant minimale de 8 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 12 juin 2019;

POUR CES MOTIFS;

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la dérogation à l'article 125 du règlement de zonage no. 108 pour permettre une marge avant inférieure de 0,29 mètre à la norme de 8 mètres pour un bâtiment à usage industriel situé au 630, rue Desmarais. (Adoptée)

2019-07-02-05

5.3. 695, rue des Saules – Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 695, rue des Saules de déroger à la marge de recul de la ligne arrière de 2 mètres pour permettre l'installation d'une piscine hors terre afin de permettre une marge de 1,09 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure concerne l'article 72 du règlement de zonage no. 108 qui stipule une marge de recul de la ligne arrière de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 12 juin 2019;

POUR CES MOTIFS;

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la dérogation à l'article 72 du règlement de zonage no. 108 pour permettre une marge de recul de la ligne arrière inférieure de 0,91 mètre à la norme de 2 mètres, afin de permettre l'installation d'une piscine hors terre sur la propriété du 695, rue des Saules. (Adoptée)

2019-07-02-06

5.4. Projet de règlement no. 258 interdisant la construction de bâtiments avec des conteneurs sur le territoire, modifiant le règlement de zonage no. 108 - Adoption

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le projet de règlement no. 258 interdisant la construction de bâtiments avec des conteneurs sur le territoire, modifiant le règlement de zonage no. 108. (Adoptée)

2019-07-02-07

5.5. Règlement no. 260 autorisant l'usage secondaire de type professionnel dans la zone Rpa-5, modifiant le règlement de zonage no. 108 - Adoption

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le règlement no. 260 autorisant l'usage



secondaire de type professionnel dans la zone Rpa-5, modifiant le règlement de zonage no. 108. (Adoptée)

6. GESTION ET ADMINISTRATION

6.1. Administration – Direction générale

6.1.1. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme Climat municipalités – Phase 2 – Planification stratégique du transport actif de Richmond – Admissibilité au programme

Le directeur dépose une correspondance reçue du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques informant que le projet « Planification stratégique du transport actif de Richmond » soumis audit ministère a été jugé admissible et mentionnant également que l'évaluation du dossier suit son cours.

2019-07-02-08

6.1.2. Consultaxe ltée – Revue générale des recouvrements potentiels relatifs aux taxes à la consommation et analyse de l'efficacité financière - Entente

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir la proposition de Consultaxe ltée et d'autoriser le directeur général à signer l'entente donnant effet à la présente pour la revue générale des recouvrements potentiels relatifs aux taxes à la consommation et analyse de l'efficacité financière, et ce, pour des honoraires de 35% calculés en fonction des montants qui seront obtenus auprès des autorités fiscales et/ou des fournisseurs. (Adoptée)

6.1.3. Fonds de développement industriel Richmond-Wolfe inc. – Fin de bail

Le directeur dépose une correspondance reçue du Fonds de développement industriel Richmond-Wolfe informant qu'il libérera son local le 31 juillet 2019 et mettra fin au bail.

6.1.4. Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants – Municipalité amie des aînés – Reconnaissance

Le directeur dépose une correspondance reçue de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Mme Marguerite Blais, informant que la municipalité se voit décerner officiellement le titre de Municipalité amie des aînés, et ce, pour la durée de son plan d'action 2019-2021.

6.1.5. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Odeurs provenant du parc industriel

Le directeur fait part d'une correspondance reçue du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques informant que des mesures ont été prises dans le dossier des odeurs provenant du parc industriel à savoir que l'entreprise en cause a été identifiée et des correctifs lui ont été demandés.

6.1.6. La Mutuelle des municipalités du Québec – Mme Noël-Ange Coderre – Avis de réclamation – Accusé de réception

Le directeur dépose un accusé de réception émis par la Mutuelle des municipalités du Québec relativement à un avis de réclamation reçu de Mme Noël-Ange Coderre suite à des dommages à son véhicule.



6.1.7. Municipalité du Canton de Melbourne – Entente intermunicipale sur la gestion du Service des loisirs - Résolution

Le directeur dépose une correspondance reçue de la Municipalité du Canton de Melbourne transmettant un extrait de procès-verbal du 3 juin 2019 acceptant de renouveler l'entente intermunicipale sur la gestion du Service des loisirs avec la Ville de Richmond et la Municipalité du Canton de Cleveland.

6.1.8. 9140-7197 Québec inc. (Les Gars de saucisse) – Vente du lot 6 168 152

2019-07-02-09

6.1.8.1. Offre d'achat

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9140-7197 Québec inc. a formulé une proposition d'achat du lot no. 6 168 152 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est conditionnelle à la réalisation de carottage et d'analyses du sol;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est également conditionnelle à un crédit de taxe pour l'éventuelle construction d'un bâtiment industriel;

CONSIDÉRANT QUE ladite offre est aussi soumise à une levée de la zone de nonaccès du ministère des Transports du Québec sur la route 143;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est reliée à une clause de rétrocession en cas de non-construction dans les 18 mois de son acceptation par le conseil;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'offre d'achat de 9140-7197 Québec inc. pour le lot no. 6 168 152 aux conditions stipulées dans le préambule de la présente résolution; que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente. (Adoptée)

2019-07-02-10

6.1.8.2. Arpentage

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9140-7197 Québec inc. a formulé une proposition d'achat du lot no. 6 168 152 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer l'arpentage du lot no. 6 168 152;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir les services de Groupe HBG pour effectuer l'arpentage et le bornage du lot no. 6 168 152 pour une somme maximale de 2 000 \$, taxes en sus. (Adoptée)

2019-07-02-11

6.1.8.3. Services d'ingénierie – Terre-plein route 143 - MTQ

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9140-7197 Québec inc. a formulé une proposition d'achat du lot no. 6 168 152 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT QUE si la zone de nonaccès est levée par le ministère des Transports du Québec, la Ville s'engage à prendre à sa charge les travaux de réaménagement du terre-plein à l'intersection de la route 143 et de la rue Laurier pour le rendre conforme aux exigences dudit ministère;



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ne pourront être exécutés par la Ville mais donnés à contrat;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le directeur général à faire préparer un devis d'appel d'offres pour la réalisation du réaménagement de l'intersection de la route 143 et de la rue Laurier afin qu'il puisse être prêt à déposer sur le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) au besoin. (Adoptée)

2019-07-02-12

6.1.8.4. Solution Envirosol – Étude d'identification, caractérisation et délimitation des milieux humides – Offre de service

CONSIDÉRANT QUE le lot no. 6 168 152 du cadastre officiel du Québec est borné par un ruisseau dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'identification, la caractérisation et la délimitation des milieux humides pour ce lot ainsi que le lot voisin, à savoir le lot no. 6 168 153;

CONSIDÉRANT la proposition de Solution Envirosol;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir les services de Solution Envirosol pour procéder à l'identification, la caractérisation et la délimitation des milieux humides pour les lots nos. 6 168 152 et 6 168 153 au montant de 6 841,01\$, taxes incluses et que le paiement de la facture soit autorisée au moment du dépôt de l'étude. (Adoptée)

2019-07-02-13

6.1.9. Centre Ste-Famille – Renonciation au droit de premier refus

CONSIDÉRANT QUE le Club des Lions Richmond-Melbourne a acquis, par acte notarié le 22 février 2001, de L'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Ste-Famille de Richmond l'immeuble du 155, rue Craig situé sur le lot n° 5 534 232;

CONSIDÉRANT QUE ledit acte notarié précise que la Ville de Richmond bénéficie d'un droit de préférence dans l'éventualité où ledit Club des Lions décidait de vendre l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le Club des Lions Richmond-Melbourne a reçu une offre d'achat pour l'immeuble et qu'elle a l'intention de l'accepter;

CONSIDÉRANT QUE l'éventuelle acquéresse, la Coop d'habitation La Progressive de Richmond, souhaite y construire un immeuble d'habitation de 24 logements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond doit renoncer à son droit de préférence prévu à l'acte notarié du 22 février 2001 afin de permettre la vente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers que la Ville de Richmond renonce à son droit de préférence sur l'immeuble du 155, rue Craig à Richmond sis sur le lot n° 5 534 232 afin de permettre spécifiquement et exclusivement la réalisation de la construction d'un immeuble de 24 logements par la Coop d'habitation La Progressive de Richmond; qu'à défaut de la réalisation dudit projet, la Ville de Richmond conserve son droit de préférence sur ledit immeuble. (Adoptée)



6.2. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux

6.2.1. Transports Québec – Pont MacKenzie – Circulation des camions

Le directeur dépose une correspondance reçue du ministère des Transports du Québec indiquant qu'un relevé du nombre de camions circulant sur le pont doit être réalisé et que celui-ci est prévu débiter le 6 juin. Il y est mentionné aussi que ce relevé permettra d'évaluer la problématique et de mieux identifier les interventions qui seraient nécessaires. La signalisation aux approches du pont sera aussi revue et corrigée afin de s'assurer qu'elle est uniforme et conforme aux normes. M. Lebel dudit ministère communiquera avec la municipalité lorsque l'analyse aura été complétée soit vers la fin juillet et convenir d'une date de rencontre au besoin.

2019-07-02-14

6.2.2. Rapiéçage de rues – Réserve de 120 tonnes d'asphalte – Soumissions reçues

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de bitume de catégorie EB-10S et EB-14 pour un maximum de 120 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été reçues, à savoir:

Soumissionnaires	Pavage EB-10S	Pavage EB-14
David Leblond inc.	227,50 \$/t.m., taxes en sus	226 \$/t.m., taxes en sus
Pavage Préfontaine	248 \$/t.m., taxes en sus	247 \$/t.m., taxes en sus

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accepter la plus basse soumission soit celle de David Leblond inc. aux coûts de 227,50 \$ la tonne métrique, taxes en sus, pour le EB-10S et de 226 \$ la tonne métrique, taxes en sus, pour le EB-14, pour un minimum de 120 tonnes devant servir essentiellement au rapiéçage de diverses rues. (Adoptée)

6.2.3. M. Stéphane Boissé et Mme Jacinthe Bédard Marleau – Réparation de l'entrée de la rue du Hêtre - Facture

Ce point est reporté à une prochaine séance.

6.2.4. Travaux rue Principale Sud – Genesee & Wyoming Canada inc.

2019-07-02-15

6.2.4.1. Contrat relatif au droit d'accès à l'emprise ferroviaire pour entrepreneur

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond effectuera la réfection complète de la rue Principale Sud au cours de l'été 2019;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'installation de conduite d'aqueduc et d'égout traverseront l'emprise ferroviaire de Genesee & Wyoming Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond doit en demander l'autorisation à Genesee & Wyoming Canada inc. et signer un contrat relatif au droit d'accès à l'emprise ferroviaire lequel stipule notamment les conditions de réalisation des travaux, les mesures de sécurité, les assurances responsabilité et les coûts inhérents;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance dudit contrat relatif au droit d'accès à l'emprise ferroviaire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer le contrat relatif au droit d'accès à l'emprise ferroviaire avec Genesee & Wyoming Canada inc. afin de permettre l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout. (Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

2019-07-02-16

6.2.4.2. Contrat d'occupation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond effectuera, au cours de la saison estivale 2019, la réfection complète de la rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'installation de conduite d'aqueduc et d'égout traverseront l'emprise ferroviaire de Genesee & Wyoming Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Genesee & Wyoming Canada inc. est propriétaire de la voie ferrée et qu'elle exige un contrat d'occupation de son emprise ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance dudit contrat d'occupation;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer le contrat d'occupation de l'emprise ferroviaire. (Adoptée)

2019-07-02-17

6.2.4.3. Demande d'accès à l'emprise ferroviaire

6.2.4.3.1. Ouvertures de dossiers – Factures (3)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond effectuera des travaux d'installation de conduites d'aqueduc et d'égout traversant l'emprise ferroviaire de Genesee et Wyoming Canada inc. le long de la rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie propriétaire de la voie ferrée, Genesee et Wyoming Canada inc. exige la présentation de dossiers distincts pour chacun des accès au coût de 1 750 \$ pour chacune des analyses;

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le dépôt des demandes d'accès à l'emprise ferroviaire auprès de Genesee & Wyoming Canada inc. et d'en défrayer le coût total de 10 462,73 \$, taxes incluses. (Adoptée)

2019-07-02-18

6.2.4.4. Demandes d'installation de conduites souterraines (3)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond effectuera des travaux d'installation de conduites d'aqueduc et d'égout traversant l'emprise ferroviaire de Genesee et Wyoming Canada inc. le long de la rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie propriétaire de la voie ferrée, Genesee et Wyoming Canada inc. exige le dépôt de demandes d'installation de conduites souterraines sur la propriété du chemin de fer;

CONSIDÉRANT QU'il faut déposer une demande par traverse de la voie ferrée;

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le dépôt de 3 demandes d'installation de conduites souterraines sur la propriété du chemin de fer auprès de Genesee & Wyoming Canada inc. (Adoptée)

2019-07-02-19

6.2.5. Poste de technicien en assainissement des eaux – Embauche de M. Carl Rochette

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de procéder à l'embauche de M. Carl Rochette au poste de technicien en assainissement des eaux et eau potable et que son entrée en fonction soit fixée au 2 juillet 2019 aux conditions prévues à la convention collective. (Adoptée)



2019-07-02-20

6.2.6. Journalier-chauffeur – Affichage du poste

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'affichage du poste de journalier-chauffeur.
(Adoptée)

2019-07-02-21

6.2.7. Camion Inter 2001 – Disposition d'actif

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics, parcs et immeubles dispose d'un équipement excédentaire consistant en un camion Inter 2001, 6 roues, modèle 20S;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de solliciter des offres d'achat d'une valeur minimale de 10 000 \$;

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à des appels d'offres d'une valeur minimale de 10 000 \$ pour la vente du camion Inter 2001, 6 roues.
(Adoptée)

2019-07-02-22

6.2.8. Les Pompes R. Fontaine – Poste St-Laurent – Réparation pompe - Proposition

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir la proposition de Pompes R. Fontaine au montant de 12 623,31 \$, taxes en sus, pour la réparation d'une pompe à la station de pompage St-Laurent.
(Adoptée)

7. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

7.1. Sécurité civile - Informations

Le directeur mentionne que le comité intermunicipal de sécurité civile s'est réuni le 20 juin dernier pour traiter de divers points dont la mise en place d'un protocole concernant les feux de forêt et aussi élaborer une stratégie de communication lors d'épisodes de chaleurs accablantes ou de canicules. Le comité sera convié à un exercice de table le 9 juillet prochain. Le comité se réunira à nouveau en septembre. Un module d'alerte à la population sera mis en place à la fin de l'été pour l'ensemble des citoyens des 4 municipalités membres du Service de sécurité incendie de la région de Richmond à savoir Richmond, Canton de Cleveland, Canton de Melbourne et Ulverton.

7.2. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables

Le directeur dépose une correspondance reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur un projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables, que le gouvernement a publié à la Gazette officielle du Québec. À titre informatif, le projet de décret obligera les municipalités à faire un rapport annuel sur les permis de construction émis en zone inondable 0-20 ans. Il permettra cependant des dérogations dans la zone inondable 0-20 ans pour les ouvrages dits d'utilités publiques tels les ponts, les stations d'eau potable et les pistes cyclables.

Le directeur explique que les berges de la rivière Saint-François à Richmond sont pratiquement toutes en zone inondable 0-20 ans et qu'il y a 5 résidences concernées à savoir celles situées sur la rue Wilfrid à l'intersection de la rue Principale Nord.

Un dossier à suivre.



2019-07-02-23

7.3. MRC du Val-Saint-François – Plan de mise en œuvre en sécurité incendie - Adoption

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accepter le plan de mise en œuvre en sécurité incendie soumis par la MRC du Val-Saint-François. (Adoptée)

7.4. La Mutuelle des municipalités du Québec – Importance du maintien à jour de votre schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Informations

Le directeur dépose une correspondance reçue de la Mutuelle des municipalités du Québec soulignant l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

8. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUIS, DE DONNS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

8.1. École du Plein-Cœur – Projet d'embellissement de la cour d'école – Demande d'aide financière

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

2019-07-02-24

8.2. Paroisse Sainte-Bibiane – Vente annuelle de fleurs – Demande de commandite

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder une aide financière de 250 \$ à la Fabrique Sainte-Bibiane pour la soutenir dans sa campagne annuelle de financement de vente de fleurs. (Adoptée)

8.3. Centre d'interprétation de l'ardoise – Cocktail dinatoire « Un après-midi au musée » et renouvellement de la carte de membre - Invitation

Le directeur dépose un courriel du Centre d'interprétation de l'ardoise invitant les élus à un cocktail dinatoire « Un après-midi au musée » et au renouvellement de la carte de membre.

8.4. Journal Actualités-L'Étincelle – Festival de l'auto ancienne – Offre de publicité

Le directeur dépose une offre de publicité du journal Actualités-L'Étincelle dans le cadre du Festival de l'auto ancienne pour leur édition du 7 août.

2019-07-02-25

8.5. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle – Événement « Bière et saucisses » - Invitation

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers de réserver 2 billets au coût de 30 \$ chacun pour participer à l'événement « Bière et saucisses », au profit du Service de surveillance de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, qui aura lieu le 6 juillet 2019. (Adoptée)

2019-07-02-26

8.6. Festival de l'auto ancienne – Fermeture de rues - Demande

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser la fermeture de la rue Principale Nord, entre les rues Coiteux et Carpenter, le samedi 10 août prochain de 17 h à minuit et entre les rues Craig et Adams, le dimanche 11 août de 8 h à 17 h. (Adoptée)



8.7. Grande Loge du Québec – Cérémonie du 150^e anniversaire - Invitation

Le directeur dépose une lettre d'invitation reçue de l'organisme Grande Loge du Québec pour assister à la cérémonie soulignant le 150^e anniversaire dudit organisme le dimanche 20 octobre prochain.

9. CORRESPONDANCES DIVERSES

9.1. Centre des femmes du Val-Saint-François – Mme Catherine Durocher, directrice - Nomination

Le directeur fait part d'une correspondance reçue de l'organisme Centre des femmes du Val-Saint-François informant de la nomination de Mme Catherine Durocher à titre de directrice dudit organisme.

9.2. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke – Réponse – Le Rivage du Val-Saint-François – Plan d'action gouvernementale d'inclusion économique et à la participation sociale (PAGIEPS)

Le directeur fait part d'une lettre du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke répondant à la résolution du conseil municipal du 15 avril dernier qui leur a été transmise relativement au Plan d'action gouvernementale d'inclusion économique et à la participation sociale (PAGIEPS).

9.3. Tournoi des Mai^{tr}es de la région de Valcourt – Tournoi de golf - Remerciements

Les élus prennent connaissance d'une lettre du Tournoi des Mai^{tr}es de la région de Valcourt remerciant la municipalité pour sa participation audit tournoi.

9.4. Les Tabliers en folie – Rapport d'activités 2018-2019

Le directeur dépose le rapport d'activités 2018-2019 de l'organisme Les Tabliers en folie.

9.5. La Mutuelle des municipalités du Québec – Modification au calcul de la part de la ristourne 2018

Le directeur dépose une correspondance reçue de la Mutuelle des municipalités du Québec faisant état d'une modification au calcul de la ristourne 2018 de ladite Mutuelle faisant en sorte que celle-ci est passée de 7 202 \$ à 7 800 \$.

9.6. Union des municipalités du Québec – TECQ – Confirmation du financement de 3,4 milliards de dollars

Le directeur dépose une correspondance reçue de l'Union des municipalités du Québec informant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé le financement de 3,4 milliards de dollars du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

9.7. Centre de ski de fond Richmond-Melbourne – Appui au projet - Remerciements

Les élus prennent connaissance d'une lettre du Centre de ski de fond Richmond-Melbourne remerciant la municipalité pour l'appui donné audit organisme pour sa demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2019-2020.



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

9.8. M. André Bachand, député de Richmond – Rencontre avec M. François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie - Invitation

Le directeur dépose une invitation reçue du député de Richmond, M. André Bachand, pour une rencontre, le 5 juillet prochain, avec M. François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie.

2019-07-02-27

10. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes au montant de 410 227,14 \$, tel qu'il appert au tableau préparé par Mme Donna Smith, en date du 21 juin 2019. (Adoptée)

2019-07-02-28

11. FACTURES À ÊTRE APPROUVÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 35 637,58 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus. (Adoptée)

2 JUILLET 2019

FACTURES A ETRE APPROUVEES PAR LE CONSEIL

		AVANT TAXES	APRES TAXES
REG. CULTUREL DES VIEILLES ARDOISES	SUBVENTION 2019	9,500.00	9,500.00
COOPERATIVE DE TRAVAIL NISKA	POLITIQUE FAMILIALE (40%)	4,824.00	5,546.39
TECHNI GENI CONSEIL INC.	PLANS ET DEVIS - RUE BELMONT	5,925.00	6,812.27
LES ENTREPRISES MECA FUZION	AMELIORATION TUYAUX - FILTRATION	5,100.00	5,863.73
LIGNES ELECTRIQUES F.J.S.	LUMINAIRES	4,906.70	5,641.48
KEMIRA WATER SOLUTIONS	ALUN - TRAITEMENT EAUX USEE	5,381.88	6,187.81
GRAND TOTAL		35,637.58	39,551.68

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1. Hautes herbes

Les élus rapportent que, malheureusement, plusieurs citoyens laissent pousser la



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

pelouse beaucoup plus haute que la norme permise de 25 centimètres et demandent à ce que l'inspecteur effectue une tournée de l'ensemble de la municipalité.

12.2. Festivités de la Fête Nationale

Les élus soulignent le succès des festivités de la Fête nationale et en félicitent les organisateurs.

12.3. Rivage du Val-Saint-François – Assemblée générale

Le conseiller Lancaster mentionne avoir participé à l'assemblée générale annuelle du Rivage du Val-Saint-François et souligne qu'il a appris beaucoup sur cet organisme. Il soutient que l'organisme déploie énormément d'efforts pour sa clientèle.

12.4. Fête des voisins

Le conseiller Lancaster mentionne également que la première édition de la Fête des voisins sur la rue Dufferin a été couronnée de succès.

2019-07-02-29

12.5. Ferme Crack - Félicitations

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'adresser des félicitations aux propriétaires de la Ferme Crack, située dans la municipalité du Canton de Cleveland, pour ses importants investissements dans les nouvelles installations de sa ferme agricole faisant de celle-ci une entreprise à la fine pointe de la technologie. (Adoptée)

2019-07-02-30

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 20 h 53, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 710.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier